

CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ASSOCIATION DE CHAUDIÈRE OUEST

PRÉAMBULE

Qu'est ce qu'un code de déontologie ?

C'est l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une organisation et qui sont basés sur des principes et sur des valeurs morales auxquels s'identifient et se rallient tous les membres. L'ensemble de ces règles et devoirs viennent encadrer la conduite et les rapports entre les membres, leurs clients et le public.

À qui s'adresse le code de déontologie ?

Le code de déontologie s'adresse à tous les membres de l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie (administrateurs, entraîneurs, directeurs, bénévoles, parents et joueurs) quel que soit leur statut ou leur ancienneté à l'intérieur de l'organisation.

Chaque membre s'engage, lors de son adhésion à l'organisation, à la respecter entièrement et sans condition sous peine de subir les sanctions possibles qui peuvent aller du simple avertissement verbal à l'expulsion.

Pourquoi un code de déontologie ?

Plus une organisation compte d'intervenants, plus les rapports humains deviennent nombreux, complexes et parfois générateurs de tensions. L'organisation elle-même se diversifie en comités et en sous comités qui sont nécessaires à son fonctionnement mais qui en même temps, contribuent à rendre les relations inter personnelles encore plus difficiles. Or, toute société ou organisation ne peut s'épanouir, ni même survivre sans un minimum de discipline et d'ordre pour régir les rapports entre les individus qui la composent. Dans ce sens, même une association à but non lucratif, composée au départ d'individus bien intentionnés, ne peut échapper à cette réalité.

Nous comptons sur l'application d'un code de déontologie au sein de l'Association du baseball Chaudières Ouest pour prévenir autant que possible les sources de problèmes internes et sensibiliser les divers intervenants de façon qu'ils puissent vivre pleinement et en harmonie leur implication quel qu'en soit le niveau. Le Code de déontologie vient en quelque sorte délimiter l'espace qu'il faut accorder aux libertés des individus de façon à ne pas nuire à celles des autres individus ou à la réputation et l'efficacité de l'organisation tout entière. Il ne s'agit donc pas d'éliminer les sources de plaisir des uns mais plutôt de les contrôler pour éviter les abus envers les autres. Pour réaliser ses objectifs, le Code de déontologie, entend favoriser un juste équilibre entre les libertés et les obligations de tous et chacun.

LES AVANTAGES PARTICULIERS D'AVOIR UN CODE DE DEONTOLOGIE

Pour tous les membres

- Il évitera de nombreux excès et abus préjudiciables à l'ensemble des autres membres.
- Il fournira une meilleure garantie de cohésion et d'esprit de corps.
- Il facilitera le respect entre les membres et un esprit de camaraderie.
- Il favorisera un plus grand sentiment de fierté et d'appartenance envers l'Association du baseball Chaudières Ouest.
- Il amènera une plus grande participation à toutes les activités.
- Il contribuera à faire adopter des comportements acceptables et à éviter ceux qui pourraient être préjudiciables.

Pour les administrateurs

- Il contribuera à faciliter leur travail de gestionnaire.

Pour les membres du comité de discipline

- Il facilitera l'application des règlements et le cas échéant des sanctions.

Pour l'Association du baseball Chaudières Ouest

- Il contribuera à la faire considérer comme un modèle auprès de la fédération et des autres associations.
- Il améliorera l'image de l'Association et de ses membres au sein de la communauté car elle leur sera connue.
- Il facilitera le recrutement de nouveaux membres et de commanditaires.

PEUT-ON OBLIGER UNE PERSONNE DESIREUSE DE DEVENIR MEMBRE DE NOTRE ORGANISATION A ADHERER A UN CODE DE DEONTOLOGIE ?

Oui ! L'administration des membres est régie par les règlements généraux de toute corporation. C'est d'ailleurs l'un des éléments fondamentaux de toute notre structure corporative. C'est pourquoi le *Code civil du Québec* stipule que les personnes désireuses d'adhérer à une corporation ou de renouveler leur membership doivent se soumettre aux conditions d'admission établies dans les règlements de la corporation. L'administration peut donc prévoir différentes formalités telles que le fait de remplir des formulaires ou de signer des engagements à respecter les règlements de la corporation, certaines règles de pratique ou un code de déontologie. En devenant membre d'une corporation, une personne est tenue de respecter les engagements qu'elle a contractés lors de son

CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ASSOCIATION DE CHAUDIÈRE OUEST

adhésion et dans le cas contraire, elle s'expose alors à des sanctions prévues aux dits règlements qui peuvent aller jusqu'à la suspension ou l'expulsion. On peut conclure que nul ne peut être tenu d'adhérer à une organisation mais s'il le fait, il est de son devoir de se conformer en tout point à ses règlements en vertu du lien contractuel librement établi entre lui et l'organisation.

LES VALEURS FONDAMENTALES ET REGLES DE CONDUITE SUR LESQUELLES IL EST FONDÉ

Valeurs communes à l'ensemble des membres ;

- L'implication assidue et entière en tant que bénévoles, joueurs, etc. avec l'objectif d'en retirer du plaisir.
- La socialisation.
- La coopération.
- Le sentiment d'accomplissement et le développement d'une image positive de soi.
- L'intérêt pour le sport chez l'enfant, lequel se poursuivra durant sa vie adulte.
- Le respect dans les rapports entre les membres.
- La courtoisie et la dignité.
- L'observation rigoureuse des règles du jeu et de la charte de l'esprit sportif.
- Un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème.
- Un modèle positif pour les enfants et les autres membres de l'organisation.

LES DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL CHAUDIERES OUEST

Les droits communs à l'ensemble des membres ;

- Le droit d'être traité avec respect, équité et courtoisie par tous, dans ses rapports avec les autres membres.
- Le droit d'être au courant des affaires de la corporation.
- Le droit de retirer du plaisir de son implication comme joueur, parent ou bénévole.
- Le droit de s'acquitter de son rôle dans l'autonomie et la confiance.

Les obligations communes à l'ensemble des membres

- Respecter les orientations et les décisions de l'Association du baseball Chaudières Ouest.
- Respecter les règlements de l'Association du baseball Chaudières Ouest (généraux, déontologie, de discipline)
- Être soucieux de l'image de l'Association du baseball Chaudières Ouest dans les lieux publics

LE DROIT DES ADMINISTRATEURS DE LA CORPORATION EST LE SUIVANT :

- Le droit de retirer du plaisir de son implication bénévole et d'être traité avec respect dans l'exécution de leurs charges

OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS:

Je m'engage à :

- M'assurer que les fonds de la corporation soient gérés dans les meilleurs intérêts de l'Association
- Respecter les décisions des arbitres, ne pas leur crier d'insultes car ils représentent l'autorité pendant le jeu et que leurs décisions doivent être respectées. Exiger un comportement similaire des autres membres de l'organisation.
- Ne régler aucun problème (avec les entraîneurs, les parents, etc...) en présence des enfants.
- Ne pas critiquer les décisions des membres du comité d'administration à l'extérieur.
- Respecter les règlements de l'Association (généraux, déontologie, de discipline).
- Être soucieux de l'image de l'Association dans les lieux publics.
- Rester maître de soi en tout temps et assumer l'entière responsabilité de ses paroles et de ses actions.
- Ne manifester aucune violence physique ou verbale envers quiconque.
- Ne pas avoir de comportement excessif dans les lieux publics
- Respecter les entraîneurs, les joueurs adverses et leurs supporteurs et exiger un comportement identique des autres membres.
- Respecter les orientations et les décisions du comité d'administration.
- Agir en bon parent et en ce sens de s'assurer que tous les membres sont traités avec équité.
- Agir avec honnêteté et loyauté.
- Prendre les décisions avec transparence.
- Avoir des rapports empreint de courtoisie, conserver sa dignité en tout temps et en tout lieu.
- S'impliquer activement dans l'organisation.

CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ASSOCIATION DE CHAUDIÈRE OUEST

- Donner un coup de main lorsque requis, se proposer soi-même.
- Respecter son engagement personnel.
- Faire en sorte que l'intérêt des jeunes soit au centre de toute décision.
- Penser et diffuser les valeurs de l'organisation.
- Faire en sorte que le sport de baseball soit une source de développement et d'enrichissement physique, technique et moral, une école de vie.
- Demeurer un modèle positif pour les enfants, les entraîneurs, les parents, etc...
- S'acquitter de la charge avec efficacité, loyauté et honnêteté.
- S'assurer que le code de déontologie est respecté à tous les niveaux de l'organisation.
- Considérer le bénévolat comme une ressource à protéger et à développer.
- Agir avec soin, prudence, diligence et compétence.
- Après la fin de son mandat : agir avec prudence, discrétion et loyauté.

CONSÉQUENCE DU NON RESPECT DES RÈGLES

Advenant un manquement à ce protocole, le cas sera référé au «**Comité de disciple de l'ABCO**». Les sanctions suivantes s'appliqueront :

- À la première offense, avis verbale
- À la deuxième offense, avis écrit ;
- À la troisième offense, destitution

PROCÉDURE À SUIVRE

Advenant qu'une des personnes impliquées ne respecte pas l'engagement sous signé voici la procédure qui devra être suivit :

- Transmettre un courriel au Président de l'ABCO en ne lui mentionnant que les faits
- Sur réception de la plainte elle sera acheminée à la personne désignée au comité de discipline, pour évaluation de la gravité de la plainte.
- Toutes les plaintes seront enregistrées dans le registre, par le comité. Toutes récurrences au fils des ans à un manquement aux règles ci-haut mentionnées seront prisent en considération lors de la décision du comité.
- Dans tous les autres cas, le comité de discipline devra se réunir pour étudier cette plainte, et le fera dans les trois jours suivant la réception de la plainte.
- Le comité rendra sa décision finale et sans appel, par écrit, à toutes les personnes concernées par la plainte, dans les plus brefs délais

SIGNATURE

J'ai pris connaissance du protocole d'engagement et je m'engage à le respecter tout au long de mon mandat au sein de l'Association de baseball Chaudières Ouest

Membre du C.A.

Date

Président de l'ABCO

Date